

ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :

Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.50
Six mois. 26.00
Un an. 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne,
trois mois. 15 fr.

La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant

INSERTIONS:

Annances: la ligne. 20 c.
Réclames: 30 c.
Faits divers: 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAURENCEUR & Co, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

Table with financial data: 3 0/0, 4 1/2, Emprunts (5 0/0), 23 JUN, (Service gouvernemental), 1 0/0, 1 1/2, Emprunts (5 0/0), Actions Banque de France, Société gén., Crédit foncier, France, Chemins autrichiens, Lyon, Est, Océan, Nord, Midi, Suez, Péruvien, Actions Banque ottomane, Londres court, Crédit Mobilier, Turc nouveau.

DEPECHES COMMERCIALES

Service particulier du Journal de Roubaix New-York, 23 juin. Change sur Londres 4.87 0/0; change sur Paris, 5.15 1/4. Valeur de l'or, 143 1/4. Café good fair, (la livre) 16 7/8. Café good cargoes, (la livre) 17 3/8. Marché ferme.

Dépêches de MM. Schlarthenhaufen et Compagnons à Roubaix par M. Bulteau Grynompert: Havre, 23 juin. Cotons: Ventes 600 balles. Marché calme, très-ferme, prix d'hier.

Liverpool, 23 juin. Cotons: Ventes, 8,000 b. Marché inchangé.

New-York, 23 juin. Options: 12 1/8. Recettes de 6 jours 8,000 b.

Dépêches affichées à la Bourse de Roubaix: Liverpool, 23 juin. Cotons: Ventes 10,000 b., Marché calme, Jumel 6.

Havre, 23 juin. Cotons: Ventes, 1,000 b., marché ferme, low Louisiana, chargeant 76.

New-York, 23 juin. Recettes 8,000 balles.

ROUBAIX 23 JUIN 1876. La peine de mort.

La question de la suppression de la peine de mort est venue encore une fois en discussion devant une assemblée française; la proposition, déposée par un sénateur radical, n'a pas été prise en considération et la voilà enterrée au moins pour six mois. Nous ne reviendrons pas sur le débat parlementaire, car nous ne nous sentons aucun goût pour refuser article par article les apothéoses sociales ou plutôt démagogues des citoyens Schœlcher et Jules Favre. Mais puisque la question a surgi encore

une fois, nous tenons à en dire notre sentiment.

Tout le monde connaît cette réponse tant soit peu brusque, mais marquée au coin du bon sens, qu'a faite à un partisan de l'abolition absolue de la peine de mort, un homme qui malheureusement n'a pas toujours bien employé l'excellent esprit qu'il avait reçu en partage: que messieurs les assassins commencent à répliquer un jour Alphonse Karr que l'on voulait apitoyer sur le sort des condamnés à mort.

Dans cette séance du Sénat, on a essayé de faire de la sentimentalité et l'on a émis cette formule que la société avait droit sur le corps de l'individu, mais n'avait pas droit sur sa vie.

Voilà qui est bien beau, ou plutôt qui serait bien beau si ce n'était parfaitement absurde; et nous voulons seulement constater que ceux qui plaident pour l'abolition de la peine de mort n'arrivent et ne peuvent arriver qu'à l'absurde.

La société, disent-ils, n'a pas le droit de supprimer la vie; elle doit seulement empêcher le criminel de nuire. Puis ces philanthropes nous disent hardiment: la mort n'est pas une peine suffisante, puisqu'on peut infliger au criminel des supplices plus terribles: Entendons nous un peu, citoyens humanitaires. Vous voilà plus cruels que la société qui condamne, puisque vous êtes partisans de peines plus raffinées; et vous ne méritez guère cette qualification de philanthropes dont vous vous parez. Mais permettez-nous de n'être pas de votre avis. Qui êtes-vous pour juger de la douleur de la quotité de souffrance? vous dites qu'en punissant un criminel de la réclusion perpétuelle, de l'isolement absolu, vous le frappez davantage que si vous l'envoyiez à la guillotine. En vérité, êtes-vous sincères; êtes-vous convaincus de ce que vous dites? Faut-il donc une statistique: interrogez dix, cent, mille condamnés à mort, et demandez leur ce qu'ils préfèrent, de la mort ou de ces peines effrayantes que vous voulez établir; ils seront intéressés à prononcer; et mieux que vous ils sauront ce qu'ils préfèrent.

Or, nous ne craignons pas à notre tour d'être démentis en disant que sur mille condamnés à mort il y en aura un qui préférera la mort à n'importe quelle peine afflictive, infamante. Car, avec la vie qui leur restera, ils garderont toujours l'espérance. Donc cet argument ne vaut rien.

Reste ce bel axiome que la société a droit sur le corps et non sur la vie du citoyen. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela signifie que, au lieu de tuer l'homme en laissant tomber un couteau qui l'anéantit en une seconde, la société a le droit de le tuer en quelques mois en quelques années; vous le séparez du reste des humains; mais je vous défie de trouver quelque procédé qui ne soit une sauvagerie parodique humanitaire. Vous jetterez l'homme dans un puits où il n'aura pas même de contact avec son gardien, chargé de le nourrir. En admettant qu'il y ait des prisons d'où l'on ne s'échappe pas, qu'avez-vous fait en isolant le meurtrier? Nous le répétons, vous n'avez fait que vous

charger à votre tour d'un rôle de fonctionnaire contre lequel proteste le sentiment humain. En vérité, quand nous entendons discuter ces questions soi-disant humanitaires, quand nous entendons refuser à la société qui juche de cadavres les champs de bataille, le droit de supprimer les individus qui sont un danger pour elle, nous répétons toujours le mot d'Alphonse Karr: que messieurs les assassins commencent! et nous ajoutons: nous avons pitié des victimes et non des meurtriers. ALEXANDRE-WATTEAU.

Pendant que le Siècle ou autres feuilles du même genre se délectent dans la lecture des rapports de M. Turquet et de M. Guichard, que leur apportent en effet une politique et une théologie à leur niveau, les habiles du parti, ceux qui n'ont pas perdu complètement le sens de l'absurde et du ridicule, si vite oublié dans le parti démocratique, ne dissimulent pas leur désappointement et leur inquiétude. Nous citons hier les observations de l'Echo; aujourd'hui le Journal des Débats donne une note analogue. « M. Guichard, dit-il, s'est chargé de faire une longue exposition des lois et de la jurisprudence auxquelles il a été porté atteinte. L'essai n'a pas été heureux, et nous serions fâchés de voir s'établir la mode des doubles rapports. M. Guichard croit-il vraiment que ses collègues ignorent l'existence de la législation dont il a eu la patience de copier les textes? Croit-il que les Dictionnaires de politique et d'administration soient chose rare, et que tout le monde ne sache pas où l'on trouve les Répertoires de jurisprudence? Quelques notes, quelques renvois ou appendices ajoutés au rapport de M. Turquet auraient remplacé sans désavantage l'interminable commentaire de M. Guichard, et le rapport y aurait même gagné un peu de cette gravité qui, acceptée par son frère juménil, est presque devenue de la pesanteur. La commission avait été chargée de faire une étude sur la loi de l'état du clergé en France et sur les lois qui le régissent. Elle a singulièrement élargi sa mission, ou plutôt elle en a changé le caractère, et peut-être la Chambre des députés aurait elle nommé une commission un peu différente si elle avait voulu préparer une grande réforme législative.

Quant aux racontars stupides ou odieux recueillis par M. Turquet, le Journal des Débats, bien que fort hostile aux catholiques, comprend la maladresse commise et il se décide à exécuter le rapporteur et la commission. Il déclare nettement que ces histoires de confession et de communion doivent être fausses. « Comment, dit-il, la mission a-t-elle vérifié l'exactitude de ces renseignements? A-t-elle interrogé les maris, les enfants, les domestiques ou les femmes elles-mêmes? A-t-elle pénétré dans les familles à la manière de l'Inquisition? Et pour quoi? pour surprendre un secret ridicule et nous le raconter avec conviction... Tous ces propos courent sans doute dans le pays et frappent les imaginations de certains esprits forts, mais ce n'était pas à une commission parlementaire qu'il appartenait de les prendre au sérieux. Nous recommandons, en passant, ces

reliques à M. Bethmont, le président de la commission. Il faut sans doute que le scandale soit bien grand et le ridicule bien mordant pour que le journal de M. Léon Say tienne ainsi à s'en dégager. Du reste, nous ne faisons pas d'illusion, et il est probable que les amis du Journal des Débats n'en voteront pas moins les conclusions de l'enquête.

Le Constitutionnel de la Restauration avait un goût marqué pour ces petits carcans de secretisme. C'était sa manière de faire guerre aux africains du temps: on les traitait alors de « jésuites ». L'écrivain chargé de cette partie de la polémique était appelé, dans l'intimité du bureau de rédaction, le rédacteur des articles bêtes. On doit un progrès à M. Turquet et Bethmont. Ils ont introduit dans l'enceinte du Parlement un genre de littérature qui, jusqu'alors, était resté confiné dans les bureaux de l'ancien Constitutionnel ou du Siècle de M. Havin.

CHRONIQUE

M. le ministre de l'intérieur prépare actuellement un mouvement dans le personnel des sous-préfets et des conseillers de préfecture.

Ce mouvement n'est pas terminé; mais il le sera bientôt.

14 sous-préfets, secrétaires-généraux ou conseillers de préfecture sont démissionnaires.

Le mouvement pourvoiera à leur remplacement, mais ne se bornera pas simplement à ce remplacement il sera plus étendu et comprendra plusieurs autres changements et mutations dans le personnel bien que l'on s'efforce d'en restreindre l'étendue. Il ne paraît pas, jusqu'ici, devoir contenir de révocations.

Le Moniteur universel affirme que le président de la République a signé la grâce de deux cents condamnés politiques et que le décret paraîtra sous peu de jours à l'Officiel. « Si nous sommes bien informés, ajoute le Moniteur, la clémence du chef de l'Etat ne s'arrêterait pas là. »

Suivant la Pall-Mall-Gazette, le bruit arrive de Perse que le Shah est sur le point de visiter de nouveau les pays d'occident et d'imiter ses consins royaux et impériaux en voyageant incognito. On se dit à l'oreille, ajoute le journal londonien, que Sa Majesté persique ne tardera pas à repasser sur la scène de ses récentes péripéties, non en qualité d'« Arlequin de l'univers » ou de « Roi de tous les royaumes de Perse », mais tout honnêtement sous le nom de comte de Tabriz.

Qui a brûlé Paris?

Tout le monde connaît la façon extravagante selon laquelle on travestit l'histoire des faits les plus récents à l'usage des clubs et des lecteurs des petites feuilles radicales à bon marché.

Se lançant dans les inventions les plus audacieuses, les écrivains et les orateurs radicaux arrivent à raconter à leur public spécial des contes comme on n'en a jamais imaginés.

Une révolte éclate; la force publique accourt: c'est la police qui a commencé. Ce système de légende à rebours est passé dans les mœurs radicales, et chaque fois qu'un événement se produit, les historiens rouges racontent

que les victimes ont été les agresseurs.

Il est bien entendu qu'ils n'en pensent pas un mot, que leurs auditoires et leurs lecteurs savent à merveille ce que vaut cette fable mensongère — et ils ont de bonnes raisons pour le savoir mieux que personne; — mais c'est un parti-pris entre « frères », entre électeurs et candidat, entre auditeurs et tribuns.

Cette manière de mettre l'histoire sens dessus dessous a le double charme pour eux de préparer un argument aux citoyens de l'avenir et d'indigner les conservateurs dont on se plaît à éprouver la patience par les mensonges les plus formidables. On spéculé aussi sur la crédulité du public, et l'on calcule que si une personne sur cent est assez... (mettez ici le mot que vous voudrez) pour croire à ces contes dérisoires, ce sera toujours autant de gagné pour l'erreur.

Mardi, à la Chambre des députés, pendant la discussion relative aux travaux à faire dans Paris, un député radical a commis l'imprudence de trop parler des ruines de l'Hôtel-de-Ville.

Un député conservateur lui a lancé ce trait, qui portait juste: — Il ne fallait pas le brûler!

Le député radical, se croyant au club de la rue d'Aras, à Belleville ou à Montmartre, s'est écrié: « ON N'A JAMAIS SU QUI L'AVAIT BRÛLÉ, messieurs! »

Ce député est un partisan de l'amnistie, naturellement. Dans les clubs électoraux que nous connaissons, et dans lesquels séparaient bon nombre d'anciens fédérés, cette parole eût été couverte d'applaudissements; les amis et compères de ceux qui ont assassiné et brûlé auraient été saisis d'un accès de folle hilarité en songeant à la stupefaction des conservateurs. Il faut même faire la triste aveu que les députés de l'extrême gauche, pour suppléer à leurs électeurs radicaux, ont crié: « très-bien! » quand ils ont entendu cette inconvenante incartade.

Les droites ont protesté avec toute l'indignation que devait inspirer cette audace. Voilà donc les faibles des clubs et les calomnies des feuilles révolutionnaires qui montent jusqu'à la tribune du Parlement. Il est inexplicable pour nous qu'un vigoureux rappel à l'ordre n'ait pas répondu à cette vénimeuse témérité.

Il est vrai qu'une majorité radicale siège à la Chambre; il est vrai que la domination radicale pèse sur le ministère et menace les départements; mais, malgré tout cela et bien d'autres choses, il reste pourtant encore quelque chose à respecter dans le pays. La France n'est pas encore assez terrorisée, assez démoralisée. elle n'est pas descendue assez bas sur la pente où elle roule, pour qu'elle n'ait plus l'horreur des criminels et la conscience de la vérité.

« On n'a jamais su qui a brûlé Paris », messieurs, dit l'orateur radical d'hier et les gauches se divertissent. Décidément ces bons citoyens pensent qu'ils n'ont pas à prendre au sérieux une nation qui les a élus et ils traitent leur public en conséquence.

Ceux qui ont brûlé Paris, après avoir enduit de pétrole des édifices publics, des théâtres, des magasins, des maisons particulières; ceux qui entreprenaient d'incendier « tout le quartier de la Bourse », — ceux qui ont dit: « Flambez finances », — ce sont les gardes nationaux fédérés, aidés des cohortes innombrables de pétroleuses et dirigés par de va-tout-venants, par des meneurs trop connus.

Ce sont ces misérables pour lesquels le siège n'avait été qu'une orgie de paresse, d'eau-de-vie et de politique révolutionnaire; ce sont ceux qui ont égorgé les généraux, qui ont massacré les otages à la Roquette, qui ont assassiné les gardemars rue de Haxo; ce sont ceux qui ont volé avant de tuer, volé avant d'incendier; ceux auxquels les gouvernements du 4 septembre avaient laissé des fusils, des munitions, des canons et des obus.

Ce sont ceux qui, le 18 mars, se sont rués sur Paris au cri de: « Vive la Commune! vive la République! »

Ce double cri est historique, et les républicains ne sont pas encore parvenus à nous répondre toutes les fois que nous leur avons demandé comment ils expliquent que le mot « République » soit toujours jeté comme premier signal chaque fois qu'un désordre éclate et que les crimes de la rue commencent.

« On n'a jamais bien su qui a brûlé Paris », disait hier l'orateur applaudi par la gauche. Il y a un côté de la Chambre où on le sait très-bien et en voici la preuve: Quel est le groupe qui a mis en tête de son programme l'amnistie? Ce sont les républicains radicaux.

Quels sont les députés et les journaux qui réclament chaque jour l'amnistie? ce sont les républicains radicaux.

Or, les insurgés exécutés ou envoyés à la Nouvelle-Calédonie ont tous été pris le fusil ou le pétrole à la main; ils ont été vus par des témoins ou démasqués par leurs victimes.

Le parti qui a pris à son compte la réclamation de l'amnistie et la cessation des poursuites doit savoir mieux que personne à quelle opinion appartiennent tous les criminels.

Tout Paris le sait comme eux et la France ne l'oubliera jamais.

Réception de M. J. Simon à l'Académie

Hier, jeudi à 2 heures, a eu lieu à l'Académie française, la réception de M. Jules Simon. MM. Thiers et Legouvé étaient parrains du récipiendaire. Malgré la température assez lourde qui régnait sous la coupole de l'Institut, cette solennité académique avait attiré beaucoup de monde. Peu d'académiciens manquaient à leurs sièges. M. Viel-Castel a répondu à M. Jules Simon. La lutte oratoire a été courtoise des deux parts.

M. Jules Simon a retracé à grands traits la vie de son prédécesseur, mêlant aux détails biographiques des réflexions philosophiques, commentant les actes de l'homme politique et les doctrines du savant, faisant surtout ressortir

Fouille du Journal de Roubaix du 24 Juin 1876.

— 55 —

Chevaliers de l'écritoire

XIX SANS CONDITION.

(Suite).

— Vous avez tant souffert... — Co que j'ai souffert n'est rien... — Après de ce que vous endurez aujourd'hui, je le crois... — Il faut expier, Madame, et l'expie! La voiture attelée, les deux femmes descendirent le perron. — Que lui dirions-nous de votre part? demanda Albine. — Pas un mot au nom du ciel! — Je vous le promets... Où allez-vous, maintenant? — Éclairer une conscience, si je le puis.

La voiture partit au galop, et Jean de Falais monta dans une remise qui le conduisit à la maison de santé.

Depuis l'heure suprême où le sentiment de la paternité s'éveilla dans cette âme devenue sombre, Jean de Falais se trouva renouvelé comme les pêcheurs le sont par la grâce.

Il eut de sa vie passée une honte d'autant plus grande que le fils qu'il retrouvait et à qui il ne pouvait se révé-

ler était un homme d'une plus énergique et plus sublime nature.

Déjà, l'ancien forçat n'eut qu'un but: faire monter Gabriel à la position dont il s'était rendu digne, puis disparaître à jamais de la scène du monde.

— L'édifice qu'il avait mis trois ans à équilibrer, il s'agissait de le saper en un seul jour, et de rebâtir un temple saint sur ces ruines déshonorées.

Le repentir vint rarement par gradation.

Les émotions violentes nous saisissent presque toujours brusquement et nous terrassent.

Le remords de Jean de Falais devait être absolu comme ses passions.

Il cessa de se compter pour quelque chose, se jugeant propre seulement à devenir un instrument actif de réparation et de fortune.

Outre ses fautes personnelles, il se crut encore presque responsable de celles de Suzanne, il en assumait sur lui l'expiation, et se condamna à subir l'ennui de la vieillesse et de la maladie de sa femme.

Près d'elle, il eut la patience souriante d'un frère; et cet homme, dont les virulents articles insultaient à toutes les puissances divines un mois auparavant, demanda à Achille Morieu qu'un crucifix fût placé dans la chambre de la malade.

La blessure de Suzanne était en elle-même sans danger prochain, mais les

sources de la vie s'appauvrissaient dans ce corps décharné.

Tous les levains impurs, toutes les humeurs malignes avaient, jour à jour, corrompu le sang de la malheureuse; la misère, subie longtemps, aggrava le mal, et quand le journaliste la confia aux soins éclairés du docteur, il n'était plus possible que d'adoucir la dernière période d'une existence condamnée.

Chose étrange et terrible! ce débris d'une femme, cette créature à moitié morte, ce squelette dé-harqué d'une beauté connue, ce presque rien à quoi devait survivre l'âme, se rebella contre la pensée de sa fin et ne chercha pas de consolation dans la foi.

Ce qui ramenait Jean de Falais à Dieu, c'était une inconcevable intelligence.

Or, jamais un être intelligent ne s'obstina dans la négation de l'Intelligence, de la Sagesse, de l'Ordre incréés.

Il n'appartenait qu'aux ignorants et aux brutes de repousser la religion comme trop petite pour remplir les vastes cases de leur cerveau.

Ce fut une nouvelle douleur pour Jean de Falais.

Il avait besoin d'un consolateur ayant pouvoir de parler au nom de droit comme au nom d'une sympathie. Les hommes énergiques se reconnaissent et ne s'oublient pas une fois qu'ils se sont rencontrés.

Jean de Falais se souvint du prêtre qui, sur la prière de Gabriel, était venu offrir ses prières et les onctions de la

mort chrétienne à Justin Leblanc.

Il savait son nom et le gardait en réserve dans des intentions hostiles, quand, pareil à un phare, ce nom illumina la nuit profonde qui l'environnait.

C'est cet homme de Dieu qu'il désirait voir auprès du lit de Suzanne; c'est dans ses mains qu'il voulait déposer le fardeau de ses fautes.

Dans la fièvre de repentir qui l'agitait, il alla lui-même chez le vieux prêtre.

Il le trouva dînant d'un morceau de bœuf froid. Une carafe d'eau claire était à moitié vide, et sous une cloche de verre s'étalait une mince tranche de gruyère.

— Me reconnaissez-vous, Monsieur? demanda Jean de Falais. — Non, Monsieur, répondit le prêtre en avançant un fauteuil au visiteur. — Nous nous sommes rencontrés, il y a un an, au chevet d'un malade.

Le vieillard parut chercher à rassembler ses souvenirs. — Je vous empêchai d'arriver jusqu'à lui, et cet homme est mort en désespéré. — Dieu lui aura pardonné, et je soubaiterai qu'il vous pardonne. — Et moi, dit le journaliste. — Et vous vous soumettez... — A sa justice, oui, Monsieur; et je viens m'humilier devant lui et m'agenouiller devant vous. — Le prêtre se leva. — Tous deux passèrent dans une cham-

bre pauvrement meublée; la porte se referma, et Jean de Falais sortit au bout d'une heure, le visage rasséréné, quoiqu'on y vit des traces de larmes.

Une joie qui met sur l'humanité un reflet céleste de son origine illuminait le visage amaigri du prêtre.

En quittant le journaliste, qui venait de lui donner deux adresses, celle de Suzanne et celle de Gabriel, le prêtre lui serra la main.

— Courage! lui dit-il, courage! Pendant que cette scène se passait chez l'abbé Millau, Gabriel croyait poursuivre un rêve en voyant à son chevet M. et madame Rumisard et Xavière.

Le banquier venait d'assurer cordialement et chaleureusement le jeune homme de son amitié. Il lui avait appris que le Progressiste cessait de paraître, et, entourant sa promesse de sous-entendus confirmés par un regard d'Albine, il avait fait comprendre à la victime de la grande association des livres penseurs que les années d'épreuves étaient finies, et que sa pauvreté comme son isolement touchaient à leur terme.

Du reste, Jean de Falais, puisant dans ses remords une énergie incroyable et presque miraculeuse, trouvait le moyen de multiplier ses services. On dit, à compter les démarches faites dans une seule journée, qu'il était pourvu du don d'ubiquité.

Profitant de l'influence que lui donnait dans la presse son titre de rédacteur en chef du Progressiste, il fit des visites à plusieurs de ses collègues, parla

chaleureusement en faveur de Gabriel, et obtint deux traités pour des Etudes de mœurs dont ce jeune homme avait depuis longtemps déposés les manuscrits dans ses bureaux.

Un éditeur s'engagea à publier le premier volume de Gabriel, et Jean de Falais fit passer ces traités à madame Rumisard, qui les étala sur le lit du malade.

Ce fut une commotion nouvelle pour Gabriel; mais les joies ne sont pas dangereuses; celle qu'il éprouva en voyant se dessiner son avenir eut sa source non dans l'orgueil, mais dans le cœur: quand sa situation serait faite, ne pourrait-il pas épouser Xavière?

La vie se renouvela rapidement en lui, au bout de huit jours il seleva; une semaine plus tard, il pouvait sortir.

XX. LA BÉNÉDICTION. Dans un moment d'appréhension douloureuse, Albine avait écrit à M. de Mériade, afin de l'entretenir de l'avenir de Xavière. La réponse du père fut qu'il confiait entièrement sa fille benévolement à la prévoyance de sa belle-sœur.

Il ajoutait que d'heureuses spéculations avaient récompensé ses efforts, et que son retour, quelque prompt qu'il fut, ne devrait étonner personne.

Tout était bien changé dans la maison du banquier.

La vie de famille y reprenait victorieusement ses droits.

(A suivre.)